

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3730

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

831 745 468 RCS Paris.

LE FELIX.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 5000.00 EUR.

Adresse : 229, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

Précédent propriétaire : 978 632 784 RCS Paris. **PANO FELIX.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : LE FELIX Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 229 rue Saint-Honoré 75001 Paris Capital : 5000.00 EUR Numéro unique d'identification : 831745468 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbée : PANO FELIX Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 20 passage des Panoramas 75002 Paris Capital : 100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 978632784 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 4976577.00 EUR - passif de 4862379.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : le rapport d'échange est fixé à 1 action de la société LE FELIX pour 30 197,52 actions de la société PANO FELIX. Montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : La différence entre la valeur nette des biens apportés (actif net) 114 198,00 euros et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport de 150,00 euros, compte tenu des rompus mentionnés à l'article III ci-dessus (10 743,12 euros), soit 103 304,88 euros, constitue une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante à un compte intitulé "Prime de fusion" sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société absorbante. Date du projet commun de fusion : 28.11.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société LE FELIX : 28.11.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société PANO FELIX : 28.11.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..